



Wallonie

Primes énergie 2014 ou mesures transitoires



Renvoyez l'original de ce formulaire (**pas de copie**) complété, signé et accompagné des annexes **dans les 4 mois prenant cours à la date de la facture finale** à votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) de **gaz**.



À votre gestionnaire de réseau de distribution ¹

- TECTEO GROUP-RESA** - Rue Louvrex, 95 - 4000 LIÈGE
- ORES** - Rue des Glaces Nationales, 88 - 5060 AUVELAIS

Pour toute demande de documentation, de formulaires et toute information relative aux primes (choix techniques, procédure administrative, conseil, aide au remplissage du formulaire, ...) :

Département de l'Énergie et Guichet de l'Énergie²

Téléphone : 17 18 - Fax : 081 48 63 02

<http://energie.wallonie.be>

Formulaire 9 - Installation d'un chauffe-bain instantané ou d'un générateur d'eau chaude à condensation fonctionnant au gaz naturel

Demande de prime

Public

Toute personne physique ou morale, à l'exception des personnes morales éligibles au programme UREBA³, qui réalise des travaux d'installation d'un chauffe-bain instantané au gaz naturel dans un bâtiment situé en Région wallonne.

Avantages

- La prime est de 75 euros pour l'installation d'un chauffe-bain au gaz naturel⁴ pour les installations inférieures ou égales à 10 litres/min (débit nominal).
- La prime est de 125 euros pour l'installation d'un chauffe-bain au gaz naturel pour les installations supérieures à 10 litres/min (débit nominal).
- La prime est de 25 euros par kW, avec un maximum de 12 500 euros par installation, pour l'installation d'un générateur d'eau chaude à condensation fonctionnant au gaz naturel.
- La prime ne peut en aucun cas excéder le montant de la facture.

La Région wallonne a réservé un budget pour les primes.

Conditions

1. La demande doit porter sur l'installation d'un chauffe-bain instantané au gaz naturel ou d'un générateur d'eau chaude à condensation fonctionnant au gaz naturel dans tout bâtiment, **à l'exception des maisons unifamiliales ou des appartements neufs** dont la date de l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 30 avril 2010.
2. La facture finale de l'installation doit dater au plus tôt du 1^{er} janvier 2014 et au plus tard du 31 décembre 2014 ou vous devez avoir introduit un formulaire « mesure transitoire » complet.⁵
3. La demande de prime doit être introduite **dans les 4 mois prenant cours à la date de la facture finale**.
4. Le chauffe-bain doit fonctionner au gaz naturel, sans veilleuse.
5. Le chauffe-bain doit être à flamme modulante (débit de gaz réglé automatiquement en fonction du débit d'eau chaude).
6. Le chauffe-bain doit être à double flux (ou ventouse).
7. Le chauffe-bain doit être de catégorie I2E+ et posséder le marquage CE Belgique.
8. Le générateur d'eau chaude à condensation doit fonctionner au gaz naturel, être de catégorie I2E+, I2E(S)B, I2E(R)B, I2E(S) ou I2E(R) si applicable, et posséder le marquage CE Belgique.

¹ Pour connaître l'adresse de votre GRD, consultez le site <http://energie.wallonie.be> (TECTEO GROUP-RESA ou ORES, GASELWEST, IDEG, IGH, INTERLUX, SEDILEC OU SIMOGEL).

² 16 bureaux décentralisés en Wallonie au service des citoyens dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'Énergie, des Énergies renouvelables et de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité. Vous retrouverez la liste soit via le lien suivant <http://energie.wallonie.be/fr/les-guichets-de-l-energie.html?IDC=6946> soit sur le site <http://energie.wallonie.be> via le chemin d'accès Accueil - Citoyens - Demander conseil - FAQ - Les Guichets de l'énergie.

³ Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments (Arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003 relatif à l'octroi de subventions aux personnes morales de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments).

⁴ Une liste indicative de ces chauffe-bain est disponible sur le site <http://www.gaznaturel.be>

⁵ Pour que votre formulaire « mesure transitoire » soit considéré complet, vous devez l'avoir transmis à l'Administration avant le 1er février 2015 accompagné d'un bon de commande daté d'avant le 1er janvier 2015 et d'une preuve par virement bancaire du versement d'un acompte de 20% effectué avant le 1er janvier 2015 ou, dans le cas de nouvelles constructions, d'un accusé de réception d'une demande de prime d'urbanisme daté au plus tard du 31 décembre 2014.

9. Les installations **dans leur ensemble** doivent être réalisées par un entrepreneur disposant de l'accès réglementé pour les activités d'installation de chauffage central, de climatisation, de gaz et de sanitaire⁶
Dans la mesure où cet entrepreneur ne dispose pas de l'habilitation gaz naturel (label CERGA), l'installation doit être réceptionnée par un organisme accrédité pour le contrôle des installations intérieures au gaz naturel.
10. Par dérogation au point précédent, lorsque les installations sont des installations industrielles utilisant le gaz naturel, celles-ci peuvent être réalisées par le demandeur conformément aux règles de l'art.

Réglementation

Base légale⁷ : Arrêté ministériel du 22 mars 2010 relatif aux modalités et à la procédure d'octroi des primes visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Arrêté ministériel du 19 décembre 2014 concernant les dispositions temporaires en matière de primes énergie, logement et embellissement.

⁶AR du 29 janvier 2007 relatif à la capacité professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes dans les métiers de la construction et de l'électrotechnique, ainsi que de l'entreprise générale.

⁷Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification

Cette section doit être complétée en noir et en lettres MAJUSCULES.

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les trois suivants.

Vous êtes :

un **citoyen**

| | |
|------------------------------|------------------------|
| Nom | |
| <input type="checkbox"/> M. | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Mme | Prénom |
| | <input type="text"/> |
| N° de Registre national | |
| <input type="text"/> | - <input type="text"/> |
| | - <input type="text"/> |

un **indépendant**

| | |
|---------------------------------|------------------------|
| Numéro d'entreprise | |
| <input type="text"/> | · <input type="text"/> |
| | · <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> | non assujetti à la TVA |
| Enseigne commerciale éventuelle | |
| <input type="text"/> | |
| Nom | |
| <input type="checkbox"/> M. | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Mme | Prénom |
| | <input type="text"/> |

une **personne morale**

| | |
|------------------------------|------------------------|
| Numéro d'entreprise | |
| <input type="text"/> | · <input type="text"/> |
| | · <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> | non assujetti à la TVA |
| Dénomination | |
| <input type="text"/> | |
| Forme juridique | |
| <input type="text"/> | |
| Légalement représentée par : | |
| Nom | |
| <input type="checkbox"/> M. | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Mme | Prénom |
| | <input type="text"/> |
| Fonction | |
| <input type="text"/> | |

Êtes-vous un syndic d'immeuble ?

Oui

Non

2. Travaux

2.1. Localisation des travaux

- L'adresse du demandeur.
 Une autre adresse :

| | | |
|-------------|----------|-------|
| Rue | Numéro | Boîte |
| | | |
| Code postal | Localité | |
| | | |

2.2. Nature du bâtiment concerné

- Logement

- Maison unifamiliale

Date de l'accusé de réception de la demande initiale de permis d'urbanisme

- avant le 1^{er} mai 2010
 après le 30 avril 2010

- Appartement

Date de l'accusé de réception de la demande initiale de permis d'urbanisme

- avant le 1^{er} mai 2010
 après le 30 avril 2010

- Autre logement (maison de repos, etc.)

Précisez

- Autre type de bâtiment (bureau, commerce, etc.)

Précisez

2.3. Installation industrielle

S'agit-il d'une installation industrielle ?

- Oui
 Non

S'il ne s'agit pas d'une installation industrielle, l'installation complète doit avoir été réalisée par un installateur habilité ou réceptionnée par un organisme de contrôle accrédité.

- L'installation a été réalisée par un installateur habilité
 L'installation a été réceptionnée par un organisme de contrôle accrédité

3. Liste des documents à joindre

Pour que votre demande soit complète, n'oubliez pas de joindre, au formulaire principal, les documents suivants :

 **En cas d'impossibilité de fournir** un des documents demandés ci-dessous **dans les délais requis**, envoyez votre dossier en le justifiant. L'administration vous réclamera les compléments nécessaires lors de l'analyse de votre dossier.

Pour tous les demandeurs :

- L'original ou une copie des factures.
- Le document « Annexe technique 9 - Primes énergie 2014 - Installation d'un chauffe-bain au gaz naturel » à faire remplir par l'entrepreneur.
Disponible en ligne sur le site <http://energie.wallonie.be> ou au [format papier](#).

Uniquement si l'installation a été réalisée par un installateur habilité :

- Une copie du certificat d'habilitation de l'installateur (label CERGA).

Uniquement si l'installation a été réceptionnée par un organisme de contrôle accrédité :

- Une copie du procès-verbal de réception de l'installation par l'organisme de contrôle accrédité pour le contrôle des installations au gaz naturel.

Uniquement s'il s'agit d'installations industrielles utilisant le gaz naturel :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que celles-ci ont été réalisées dans les règles de l'art.

Uniquement pour les syndicats d'immeuble :

- Un document attestant que l'association des copropriétaires vous désigne comme syndic.

Nombre **TOTAL** de documents joints

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

 Il est important **de conserver une copie de votre dossier complet**. Ces documents constituent une preuve acceptable pour la certification relative à la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB). Cette certification est nécessaire en cas de vente ou de mise en location de votre bâtiment.

4. Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné :

Nom

Prénom

certifie que :

- l'installation fonctionne au gaz naturel ;
- (s'il s'agit d'une installation industrielle) cette installation a été réalisée dans les règles de l'art ;
- toutes les données renseignées sur ce formulaire sont exactes et déclare être parfaitement informé(e) que l'Administration peut, dans un délai de trois ans à compter de la liquidation du montant de la prime, vérifier l'authenticité des informations fournies et réclamer, le cas échéant, le remboursement de celui-ci ;
- les travaux concernés ne font pas l'objet d'une autre demande de prime auprès du Service public de Wallonie ou de tout autre acteur public de la Région wallonne (ex. : prime à la Réhabilitation, écopack, etc.) ;
- (pour les personnes morales) le total des aides de minimis reçues au cours des trois derniers exercices fiscaux, en ce compris la présente prime, ne dépasse pas 200 000 euros.

Date

Signature

 / /

5. Protection de la vie privée et voies de recours

Comme le veut la loi⁸, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et aux services du Gouvernement wallon concernés par votre demande ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'administration wallonne ?

Adressez à l'Inspecteur général les motifs qui peuvent, selon vous, justifier la réouverture de votre dossier.

Pour être recevable, votre courrier devra être envoyé dans les **90 jours** à dater de l'envoi de la décision, à l'adresse suivante :

Service public de Wallonie
Département de l'Énergie et du Bâtiment durable
Monsieur l'Inspecteur général
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 Jambes



Si votre insatisfaction demeure **après** ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne**.

Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur
Tél. gratuit **0800 19 199**
<http://mediateur.wallonie.be>

⁸Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Modalités de paiement

À compléter par le **demandeur** uniquement si la prime doit être payée sur un compte dont il n'est pas le titulaire ou le co-titulaire.

Si le nom du titulaire du compte est identique au nom du demandeur, le traitement du dossier sera plus rapide que dans le cas contraire.

Cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature ou surcharge.

Je soussigné

Nom

Prénom

demande le paiement de la prime sur le compte bancaire suivant :

| | | | |
|--|----------|------------------------------------|-------|
| Intitulé complet du compte (ouvert au nom de) | | | |
| Rue | | Numéro | Boîte |
| Code postal | Localité | Pays | |
| IBAN <i>International Bank Account Number</i> | | BIC <i>Bank Identifier Code</i> | |

titulaire du compte :

| | |
|---|--------------|
| <input type="checkbox"/> Personne physique | |
| <input type="checkbox"/> M. | Nom |
| <input type="checkbox"/> Mme | Prénom |
| <input type="checkbox"/> Personne morale | |
| Attention ! Une personne morale ne peut être que cessionnaire de créances, pas mandataire. | |
| Numéro d'entreprise | Dénomination |

donne mandat au titulaire du compte de percevoir le montant de la prime **en mon nom et pour mon compte**

Ce titulaire de compte (personne physique uniquement), appelé mandataire, perçoit la prime pour vous.

cède le montant de la prime au titulaire du compte et l'autorise à le percevoir **pour lui-même**

Ce titulaire de compte (personne physique ou personne morale), appelé cessionnaire de créances, perçoit la prime pour lui-même.

Un seul choix possible

Date

 / /

Signature du demandeur

Date

 / /

Signature du mandataire / cessionnaire

La signature du demandeur **pour cette annexe doit être légalisée** par l'Administration communale.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner **vos avis** sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans 30-60 ans plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen une entreprise un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local une association du non marchand une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
- changer l'ordre des questions
- faire des phrases plus simples
- améliorer l'aspect visuel
- permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
- améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
- faciliter la sauvegarde du formulaire
- rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
- autre

Précisez :

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1** : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

Pourquoi n'avez-vous pas rempli le formulaire électroniquement ?

- je ne savais pas qu'il existait une version électronique ou il n'en existe pas
- on me l'a donné en version papier
- je n'ai pas confiance en l'électronique
- c'est trop compliqué
- autre

Précisez :

- Situation 2** : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

Pourquoi avez-vous abandonné ?

- je ne voulais pas me créer un espace personnel
- je ne savais pas comment joindre les annexes
- nous étions plusieurs à devoir remplir le formulaire
- les pièces à joindre étaient hors format (plans, ...)
- autre

Précisez :

- Situation 3** : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui non

Dénomination :

Téléphone:

MERCI pour votre participation !